

Procédure d'admission
Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (CEAN)
Programme d'intégration sociale

Critères d'admission

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 juin
- Volet *IS* : Présenter des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique qui limitent l'exercice de leurs rôles sociaux
- Manifester un désir de s'engager dans la réalisation d'un projet de participation sociale
- Avoir un potentiel de rétention des apprentissages afin de pouvoir progresser dans une démarche d'autonomie et de participation sociale
- Avoir la capacité à fonctionner en groupe
- Manifester des besoins de formation au regard des conditions de vie, des relations sociales, du milieu de vie ou de sa communauté
- Évoluer dans un milieu de vie où l'accompagnement d'un partenaire est possible afin de favoriser le transfert, le maintien et le développement des apprentissages réalisés en classe
- Avoir des comportements sociaux qui ne mettent pas en danger sa sécurité et celle des autres.

La procédure

1. Contacter une conseillère pédagogique du Centre d'éducation des adultes des Navigateurs
 - Marie-Ève Couture : couturem9@cssdn.gouv.qc.ca
 - Marie-Laurence Brouard : brouardm@cssdn.gouv.qc.ca

Dans le courriel :

- Présentation de l'élève, ses caractéristiques et ses besoins de manière générale
- Donner des disponibilités pour une rencontre avec une conseillère pédagogique

Établissement de Lévis
30 rue Champagnat
Lévis, Québec
G6V 2A5

Téléphone : 418-838-8566
Marie-Eve Couture, conseillère pédagogique (31028)
Marie-Laurence Brouard, conseillère pédagogique (31018)

* Idéalement, inviter une conseillère pédagogique du CEAN aux rencontres du processus TEVA de l'élève (deuxième et troisième rencontre TEVA). Cette rencontre remplace le point 2.

2. Rencontre avec une conseillère pédagogique au CEAN à Lévis

- À cette rencontre, l'élève, les parents, les intervenants (TES, TS) et enseignants sont invités
- Présentation de l'élève, de ses caractéristiques, ses besoins et ses objectifs de vie afin de cibler le profil de formation.
- Au besoin, remise par courriel de documents pertinents (ex. plan d'intervention)

3. Analyse du dossier de l'élève

- L'équipe du CEAN analyse le dossier de l'élève
 - Elle s'assure que l'école peut répondre aux besoins de l'élève
 - Elle vérifie que l'élève répond aux critères d'admission du *Programme d'intégration sociale*
 - Elle s'assure d'une place disponible pour l'élève dans le service ciblé
- Une conseillère/conseiller pédagogique appelle le responsable du dossier de l'élève
 - Annonce de la décision
 - Le responsable du dossier fait le suivi à ceux concernés
 - Prise de rendez-vous pour une dernière rencontre (réponse positive)

4. Juin 2023 : confirmation de présence

- Une conseillère pédagogique contacte la famille ou la personne responsable du dossier pour confirmer l'intérêt et la présence de l'adulte pour l'année 2023-2024
- Possibilité d'une visite de l'école, sur prise de rendez-vous
- Fiche d'inscription à compléter. Le certificat de naissance ainsi que la carte d'assurance maladie seront exigés

5. Août 2023 : paiement des frais d'inscription, mise en place du projet de participation sociale et des objectifs de l'élève
 - Rencontre avec la conseillère pédagogique, l'élève et les parents pour établir le projet de participation sociale de l'élève et ses objectifs. Un intervenant peut être présent.
 - Inscription officielle de l'élève aux services
 - Paiement de l'inscription (montant à déterminer selon le programme)
 - Fiche santé à compléter
6. Accueil de l'élève dans le service ciblé et période probatoire
 - Début de l'année scolaire (fin août)
 - L'enseignant complètera une grille d'observation dans les premières semaines de fréquentation de l'élève afin d'évaluer si notre milieu scolaire est bénéfique et adéquat pour l'adulte.

Date limite pour présenter un élève

- Un élève peut être présenté tout au long de l'année scolaire en cours pour intégrer le service l'année suivante. **Pour permettre l'analyse, le dossier de l'élève doit être présenté avant la mi-juin.**
- Un élève peut intégrer nos services en cours d'année, et ce, selon son besoin et les places disponibles.